

ENVIRONNEMENT | Le taux de recyclage des déchets agricoles au niveau national est de 93 %.

La filière agricole **loin devant les déchets ménagers**

Pollueurs les agriculteurs ? Peut-être pas tant que certains le prétendent si l'on se réfère à leurs performances en matière de recyclage. Sur le seul département des Alpes de Haute-Provence, ce sont 305 tonnes de plastiques qui ont été collectées en 2015. Dans le détail, cela représente 20,3 tonnes de bidons collectés, 22,6 tonnes de big bags, 213,8 tonnes de plastiques, 1,2 tonne de ficelles et filets, et 47 tonnes de filets paragrêle recyclés.

Un score en mesure de faire taire les mauvaises langues, donc, qui plus est à l'image des chiffres nationaux. En effet, sur 118 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés, ce sont 68 000 tonnes d'emballages et plastiques qui ont été collectés, soit 9 000 tonnes de plus que l'année précédente. Autre donnée importante, 63 000 tonnes ont été recyclées (soit 8 000 tonnes de plus que l'année précédente). Un chiffre d'autant plus intéressant qu'il est significatif de l'effort que



les agriculteurs pour respecter les consignes de collectes. Comme le fait de bien séparer les ficelles et les filets dans les sacs (ce n'est pas le même plastique) rincer les emballages, notamment. "En 2015, seuls 5 % des saches n'étaient pas

conformes", précise Nicolas Milesi, chargé de mission environnement à la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, soulignant ainsi qu'au-delà de la mobilisation des agriculteurs, le bon fonctionnement de la filière doit

aussi beaucoup à l'implication des distributeurs (GPS, Ets Magnan, Ets Garcin, AlpeSud, Ets Mille et Prodia) qui s'assurent du bon conditionnement des déchets.

Peut encore mieux faire

Un chiffre intéressant également, parce qu'il place les agriculteurs très loin devant les particuliers ! Comme l'a souligné Sébastien Souchon d'Adivalor lors du dernier comité technique "déchets", "avec un taux de recyclage de 93 %, la filière agricole se situe loin devant les déchets ménagers". Selon le ministère de l'Environnement, le taux de recyclage des déchets ménagers était en effet de 67 % en 2013, ce qui est par ailleurs loin de satisfaire à l'objectif de la loi du 3 août 2009 qui était de 75 % en 2012.

De là à dire qu'il est difficile de faire mieux... N'exagérons rien. Car si le taux de collecte des emballages vides, big bags et autres films agricoles est plutôt satisfaisant, il n'en va pas de même des ficelles et

filets balle ronde (17 % à l'échelle nationale), ni des sacs papier de semences (18 % à l'échelle nationale). Il est apparu notamment, suite à une enquête d'Adivalor, "que les déchetteries restent la voie principale d'élimination" pour les ficelles et filets. "Pour ces déchets-là, nous disposons d'une marge de progression importante", insiste Nicolas Milesi. Un faible résultat à mettre au compte, notamment, du caractère récent de la collecte, puisque celle-ci n'a commencé que l'an dernier, alors que la collecte des bidons de produits phytosanitaires existe depuis au moins une quinzaine d'années, et celle des big bags ou sacs d'engrais existe depuis 2008.

Et au fait, à quoi servent-ils tous ces déchets recyclés ? A créer des tubes pour l'industrie, des plaques isolantes pour le bâtiment, des éléments de construction, du mobilier urbain, mais aussi... des sacs poubelle. Ça ne s'invente pas !

St.M.

COLLECTES DECHETS AGRICOLES dans les Alpes de Haute-Provence les 7 et 8 juin

Soucieuse de produire mieux, la profession agricole s'organise pour continuer à récupérer et éliminer les déchets agricoles. Les distributeurs d'agrofourmure, la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence et ADIVALOR organisent sur le département **les 7 et 8 juin 2016** :

• **une collecte des emballages vides de produits phytosanitaires, d'engrais liquides et de produits d'hygiène de l'élevage laitier** (conditionnement en saches)

• **une collecte des emballages vides d'engrais et semences :**

- **Big bags 1 point** (conditionnement en fagot de 10),
- **Big bags 4 points** (conditionnement en fagot de 5),
- **Sacs papiers** (conditionnement en fagot de 50),
- **Sacs plastiques** (conditionnement en fagot de 50).

SITES DE COLLECTE : Cf carte

- **GPS** : Oraison, Brunet et Manosque
- **AlpeSud** : Forcalquier, Sisteron, Digne, Barcelonnette, St André les Alpes et Valensole
- **Ets Magnan** : Sisteron
- **Ets Mille** : Manosque
- **Ets Garcin** : Valensole
- **Prodia** : Ste Tulle et Sisteron



Le distributeur AlpeSud collectera sur ses différents sites :

- **les ficelles et filets** utilisés pour le conditionnement des fourrages (ne pas mettre les ficelles et filets dans le même sac).
- **les films agricoles d'ensilage et d'enrubannage.**

Il est indispensable de bien respecter les consignes (rincage, conditionnement...) pour que le distributeur prenne en charge vos déchets. C'est un point important pour développer le recyclage de ces déchets. Merci !

Pour avoir de plus amples renseignements, vous pouvez vous procurer des dépliants d'information auprès des distributeurs partenaires (**AlpeSud, Ets Magnan, GPS, Ets Garcin, Prodia, Mille et Fils**) et de la Chambre d'Agriculture 04. Vous pouvez également consulter le site internet de la Chambre d'Agriculture 04 pour télécharger ces documents (www.ahp.chambagri.fr rubrique nos activités / agronomie et environnement / déchets).

Sites de collecte

Nouveauté 2016 :
Collecte sur le site de GPS à Manosque.

